Voir la version en ligne

A votre écoute face à la crise du Coronavirus

Mes chers concitoyens,

A période particulière, lettre d'information particulière, évidemment entièrement consacrée à la crise sanitaire que nous traversons partout à travers le monde.

Tout d'abord, j'espère que vous êtes ainsi que vos proches en bonne santé. La période est angoissante, le confinement est difficile à vivre mais soyez en tous persuadés : il sauve des vies ! Je sais aussi que beaucoup d'entre vous s'inquiètent de la situation en France pour vos familles et vos amis. Le Gouvernement met tout en œuvre pour faire traverser cette crise sanitaire du mieux que nous pouvons à tous les Français qu'ils soient en France ou à l'étranger.

A l'international, je tiens à saluer le travail exceptionnel qui a été réalisé par les équipes du Ministère des Affaires étrangères sur le pont depuis janvier d'abord à Wuhan en Chine et désormais partout dans le monde. Dans notre région, en plus des Français de l'étranger, il faut gérer les rapatriements de nombreux touristes plus de 130 000 personnes mi-Mars, encore près de 30 000 à l'heure où j'écris ces lignes. Je suis consciente que tout n'est pas encore réglé mais il faut aussi être conscient des moyens exceptionnels qui sont nécessaires et parfois très difficiles à mettre en place.

Plus tard viendra le temps de l'introspection. Des décisions majeures et des inflexions stratégiques devront être prises. Je pense à la relocalisation nécessaire de pans entiers de notre économie, notamment dans le domaine de la santé mais d'autres initiatives de rupture devront être prises. Une opportunité sera donnée à tous de repenser nos objectifs, nos modes de vies, bref il faudra sans doute repenser notre modèle de développement à l'aune de cette crise sans précédent. Aujourd'hui, nous sommes à 100% dans l'action, cet celle-ci est d'envergure, aussi bien au niveau sanitaire et économique que sociale.

Parmi les trois informations importantes pour vous, Français de l'étranger, sachez que :

- **La période de carence de trois mois pour accéder à la sécurité sociale en France est suspendue jusqu'à la fin de l'année 2020.** Que vous soyez retenu en France ou que vous soyez contraint de rentrer, vous serez pris en charge par l'assurance maladie francaise dès votre arrivée.
- Certains d'entre vous m'ont alertée sur les difficultés que vous pouvez rencontrer à payer vos droits de scolarité, notamment suite à l'arrêt de l'économie chinoise. Suite à mon interpellation, **l'AEFE a annoncé la possibilité d'introduire une demande de bourse exceptionnelle pour la Chine et le Vietnam.** J'appelle à étendre ce dispositif d'exception à d'autres pays.
- Enfin, **les élections consulaires seront reportées et liées au sort du 2ème tour des élections municipales en France.** Les modalités et le calendrier seront précisés plus tard.

Que vous soyez en France ou à l'étranger, chez vous ou en déplacement, je vous livre ici le maximum d'informations et de conseils pour faire face à cette situation.

Enfin, sachez que mon équipe et moi-même sommes pleinement mobilisés. Adeptes du télétravail, même confinés, nous sommes à votre service. En cas de problème ou de question, n'hésitez pas à nous contacter: anne.genetet@assemblee-nationale.fr

En ces temps incertains, soyez vigilants, alertes et solidaires au sein de nos communautés. N'hésitez pas à aider nos compatriotes bloqués dans certains de nos pays avec l'outil www.sosuntoit.fr mis en place en quelques heures par le ministère. De mon côté, je fais tout ce qui est dans mes prérogatives pour apporter des solutions aux nombreuses difficultés qui se posent au sein des 49 pays de notre circonscription.

Prenez soin de vous! Et restez chez vous !

Sincèrement,

Anne Genetet

Centre de crise et de soutien
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
01 53 59 11 00

Vous êtes dans votre pays de résidence

Autant que possible, n'en bougez pas. Depuis la France, il est interdit de partir en vacances, même à l'étranger. Si vous résidez à l'étranger, les déplacements internationaux sont fortement déconseillés. Durant les prochaines semaines, ne rentrez en France que si cela est vraiment nécessaire.

Si vous le pouvez, votre solidarité sera la bienvenue. De nombreux touristes français sont bloqués aux quatre coins du monde, sans doute aussi dans votre pays. Certains se retrouvent subitement sans logement, sans ressources. Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a mis en place une plateforme permettant aux Français de l'étranger de proposer d'héberger temporairement des touristes français : www.sosuntoit.fr N'hésitez pas à y proposer une offre. De la même manière, n'hésitez pas utiliser les réseaux sociaux pour répondre à celles et ceux qui vous demanderont des conseils. Certains d'entre eux sont en grande détresse, n'ayant pas forcément l'habitude d'être à l'étranger et ne connaissant ni la langue ni la culture du pays dans lequel ils se trouvent. Vous connaissez votre pays mieux que quiconque !

Quelques conseils que vous pouvez diffuser:

- Si vous êtes à l'étranger et n'êtes pas inscrit auprès de votre consulat, inscrivez-vous sur l'application Fil d'Ariane pour être localisé par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et recevoir de l'information en cas de problème
- Si vous estimez que votre situation sanitaire le nécessite, contactez votre consulat par email ou via leurs comptes réseaux sociaux (attention, ils sont submergés de milliers d'appels ; ils ne répondent pas forcément mais auront reçu votre et lu votre message)
- Si vous êtes en danger imminent, appelez le centre de crise + 3301 53 59 11 00

Vous êtes en déplacement à l'étranger?

A la mi-Mars, 130.000 touristes français étaient bloqués à l'étranger à cause de cette crise. Les compagnies aériennes ferment des lignes, de plus en plus de pays ferment leurs frontières, et les infrastructures touristiques tels que les hôtels cessent leurs activités ou se ferment aux étrangers, mettant nombre de nos compatriotes, peut-être vous-même, dans des situations difficiles.

Des Français vivant à l'étranger sont également concernés. Où que vous viviez, évitez les déplacements internationaux si ceux-là ne sont pas primordiaux.

Si vous vous trouvez en dehors de votre pays de résidence, quelques conseils:

- Inscrivez-vous sur l'application Fil d'Ariane pour être localisé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et recevoir de l'information en cas de problème
- Notifiez le consulat le plus proche en cas de problème particulier (santé, logement...) par email ou via leurs comptes sur les réseaux sociaux (facebook , twitter) ;
- Si vous avez déjà acheté un vol retour, vérifiez bien que votre vol est maintenu (les annulations sont nombreuses et brutales) ; vérifiez aussi les conditions d'accès à bord (certificat médical ? test Covid ?) ;
- Si vous prévoyez de voyager ou de rentrer chez vous, vérifiez que vous êtes autorisé à entrer sur le territoire du pays de destination ou de transit, et dans quelles conditions (certains pays ont fermé leurs frontières aux étrangers qui y résident même avec un titre de séjour encore valide) .

J'ai par ailleurs mis en place avec mon équipe un groupe Facebook destiné aux Français bloqués ou résidant à l'étranger pour échanger des informations, conseils et solutions. **Vous pouvez rejoindre ce groupe en cliquant ici.**

Conseils aux voyageurs

Dans votre pays de résidence, de destination, de transit, consultez régulièrement les dernières informations sur la sécurité, les changements de règles d'immigration ou la situation sanitaire.

Voir le site

SOS un toit

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en place une plateforme pour mettre en relations les touristes français bloqués à l'étranger sans logement et les Français vivant à l'étranger pouvant leur offrir un toit.

Voir le site

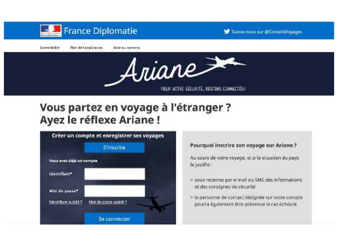

Le fil d'Ariane

Vous n'êtes pas inscrit auprès de votre consulat ou vous n'êtes pas dans votre pays de résidence: l'application indispensable du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour permettre de vous localiser et de vous informer.

S'inscrire

La FAQ du ministère

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mis en ligne une foire aux questions consacrée à la crise du Coronavirus et aux mesures prises.

Voir la FAQ

Une loi pour une réponse rapide et adaptée

A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. L'Assemblée nationale réunie en comité restreint (pour éviter toute contagion) puis le Sénat, ont adopté très vite un projet de loi visant à répondre à la situation de crise que nous vivons. Ces mesures couvrent trois volets: l'encadrement du confinement et la nécessaire restriction **(temporaire)** de certaines libertés, l'accompagnement de nos entreprises et des travailleurs dans cette période économique difficile, et le report des élections législatives (et consulaires). Certaines mesures concernent spécifiquement les Français à l'étranger.

La France en état d'urgence sanitaire : ce que cela implique

Adopté ce week-end par le Parlement, le projet de loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 comprend une série de mesures exceptionnelles, dont la plus importante est l'**instauration de l'état d'urgence sanitaire**.

L'état d'urgence sanitaire, qu'est-ce que c'est concrètement ?

L'état d'urgence sanitaire est un régime d'exception spécifique à la crise que nous traversons. Dérivé de l'état d'urgence prévu par la loi de 1955, il encadre le confinement et des mesures restrictives des libertés d'aller et venir, de réunion, d'entreprendre… qui peuvent être prises pour endiguer l'épidémie.

Ces mesures doivent s'inscrire dans le respect de l'Etat de droit et pourront faire l'objet d'un recours devant le juge administratif, s'il s'avère qu'elles portent atteinte aux libertés constitutionnellement garanties de manière disproportionnée et non nécessaire.

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect du confinement ?

Le texte prévoit un dispositif de sanction spécifique en cas de violation des règles de confinement : 135 € pour une première verbalisation, 1 500 € en cas de récidive dans les 15 jours, et jusqu'à 3 700 € d'amende doublé de six mois de prison dans le cas de quatre violations verbalisées dans les trente jours.

Pendant combien de temps ?

A compter de son entrée en vigueur lundi 23 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire est déclaré pour une durée de deux mois, et peut être prolongé par le Parlement, via une nouvelle loi. Le dispositif reste limité dans le temps (« sunset clause »), et ne pourra être déclenché que jusqu'au 1er avril 2021, après quoi il sera automatiquement abrogé.

Français de l'étranger : des précisions pour vos démarches administratives, au regard de la crise sanitaire du Covid-19

Si vous rentrez en France, ou si vous ne pouvez pas retourner dans votre pays de résidence

- **Assurance maladie et délai de carence** : votée dimanche 2 mars 2020, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 supprime le délai de carence de trois mois pour les Français qui rentrent en urgence de l'étranger (entre le 1er mars et le 1er juin 2020), garantissant ainsi leur rattachement immédiat à notre Sécurité Sociale et donc la prise en charge de leurs frais de santé.
- **Statut fiscal :** les non-résidents qui présenteraient une période de présence sur le territoire français de plus de six mois pourraient se voir changer leur statut fiscal. Il est donc important que l'administration fiscale préciser sa doctrine. Je l'ai saisie en ce sens, et elle devrait revenir vers moi prochainement avec les informations nécessaires.

Si vous résidez dans un pays touché par la pandémie, ou qui a adopté des mesures de confinement

- **Certificat de vie** : les retraités disposent d'un délai supplémentaire de 2 mois pour adresser à leur caisse de retraite le certificat d'existence par rapport à la date portée sur leur notification (courrier/e-mail) et sur leur compte en ligne. Le versement des pensions de retraite ne sera pas suspendu pendant ce délai supplémentaire.
- **Passeport renouvelé disponible à l'ambassade** : les postes diplomatiques ont été autorisés à proroger leur délai de remise au-delà du délai légal des 3 mois, lorsque la situation ne permet pas aux ressortissants de les récupérer physiquement. Aucun passeport ne sera détruit s'il n'est pas retiré dans le délai prévu de 3 mois.
- **Déclaration d'un nouveau-né** : si l'acte de naissance n'est pas dressé dans les 30 jours, il sera toujours possible de le transcrire par la suite. Ce n'est pas bloquant pour voyager, par exemple ; et les actes transcris représentent l'essentiel des actes que le ministère reçoit.

Des mesures économiques exceptionnelles pour répondre à une situation exceptionnelle

La crise que nous traversons est sans précédent. Elle n'est pas seulement sanitaire, elle est économique et aura des ramifications sociales inévitables. Pour y faire face, la France et l'Union Européenne mobilisent des moyens sans précédents. Comme l'a dit le président de la République, nous surmonterons cette crise « quoi qu'il en coûte ».

Les mesures européennes

La présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, a annoncé la**suspension des règles de discipline budgétaire**. Cela va permettre aux Etats membres de dépenser autant que nécessaire pour lutter contre les conséquences économiques du coronavirus. Cette suspension doit être validée cette semaine par les vingt-sept ministres des Finances de l'UE.

En outre, la Banque Centrale Européenne a annoncé la semaine dernière **un plan d'urgence de 750 milliards d'euros de rachat de dettes publique et privée** à réaliser avant la fin de l'année, ainsi que diverses autres mesures de refinancement, afin de soutenir les pays européens et le système financier pour qu'ils puissent à leur tour maintenir ou relancer les prêts, en particulier pour les PME les plus fragiles. Si vous souhaitez en savoir plus, cliquez ici.

Les mesures votées en France

Le projet de loi de finances rectificative qui a été voté il y a quelques jours instaure un grand nombre de **mesures pour soutenir nos entreprises** : garantie de l'Etat sur les prêts aux entreprises, financement du chômage partiel, fonds d'indemnisation pour les Très petites entreprises, les indépendants et les micro-entrepreneurs, etc. Au total, ce sontt 45 milliards d'euros qui sont injectés pour soutenir l'économie française. Je vous invite à regarder ces mesures en détails.

Concrètement, que puis-je faire pour mon entreprise ?

BPI France a mis en place **des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises**, et aussi aux **filiales d'entreprises françaises à l'international**. Les solutions sont mises en places sur les maisons-mères en France par apport de trésorerie dans les filiales à l'étranger. Veuillez trouver toute l'information de contact et les différentes mesures mises en place ici.

Des ressources en ligne pour le confinement

Que vous soyez confiné en France ou à l'étranger, le temps peut parfois paraître long. Mais cette période peut également être propice à la découverte. Pour vous former, travailler en ligne, vous évader ou encore donner cours à vos enfants, petite sélection de sites et plateformes.

Lumni pour les ressources éducatives

En France, la chaîne France 4 diffuse désormais chaque jour en partenariat avec Lumni. Tout n'est pas disponible depuis l'étranger (nous y travaillons) mais la chaîne YouTube de Lumni présente déjà de nombreuses ressources.

Voir la chaîne YouTube

Opéra de Paris

En cette période difficile, l'Opéra de Paris diffuse gratuitement les versions vidéo de tous ses spectacles.

Voir le site

Allez au musée

Visiter le musée du Louvre, le Musée Van Gogh ou le British Museum depuis votre canapé, c'est possible et c'est gratuit. Dans un article, le site suisse Le Nouvelliste recense les visites de musées virtuelles.

Voir l'article

Malt: la plateforme française de freelance

A l'heure du confinement, le télétravail devient la règle. Vous êtes travailleur indépendant et pouvez proposer des services en ligne? Il existe plusieurs plateformes permettant de mettre en relation clients et travailleurs. L'une d'elles, Malt, est française, et permet aux francophones du monde entier de coopérer.

Voir le site

Vu dans la presse

Ces dernières semaines, j'ai été énormément sollicitée par les médias français. En tant que députée des Français de l'étranger, j'étais invitée à évoquer la situation en Chine dans un premier temps, et la situation des touristes français bloqués à travers le monde dans un deuxième temps. En temps que médecin, ayant travaillé dans le passée dans la gestion de crise sanitaire, j'ai aussi été invitée pour évoquer les réponses face à cette pandémie.

Sur ces questions, l'heure n'est pas à la politique et aux polémiques. L'important est d'informer au mieux nos concitoyens, et d'être solidaires pour venir à bout de ce virus.

Vous retrouverez ci dessous des liens vers quelques-unes de mes interventions.

Le Petit Journal

Demande de mesures financières exceptionnelles pour les lycées français.

BFM TV

Sur la situation des touristes français bloqués à l'étranger et la situation en France.

Opinion internationale

Sur la situation des touristes français bloqués à l'étranger et la situation en France.

Cet email a été envoyé à ,

Vous recevez cet email car vous êtes inscrit(e) sur la liste électorale consulaire de la 11ème circonscription des Français établis hors de France. Vous pouvez vous désabonner à tout moment en cliquant ici.